

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES & PÉRISCOLAIRES,

c'est du 12 au 28 mai !

Formulaire à retirer au secrétariat de
Biesles ou en téléchargement sur le
site de l'Agglomération de
Chaumont et de Biesles

**RETROUVEZ
TOUTES LES INFOS
SUR AGGLO-CHAUMONT.FR**



Agglomération
de Chaumont



03 25 30 60 69

OBLIGATOIRE

Dès 3 ans

1ère inscription en maternelle

1ère inscription en élémentaire

Changement d'école

Chaque année en périscolaire

OBLIGATOIRE

POUR TOUS LES ENFANTS

DANS LES SITUATIONS SUIVANTES

tous les ans !

LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES

À remplir

OBLIGATOIRE DES 3 ANS

1ère INSCRIPTION MATERNELLE

1ère INSCRIPTION ÉLÉMENTAIRE

CHANGEMENT D'ÉCOLE

Se munir OBLIGATOIREMENT des copies : du livret de famille, d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, du carnet de vaccination

En cas de séparation : jugement ou courrier co-signé des parents avec la copie des pièces justificatives

Dérogation : courrier motivant la demande accompagné des justificatifs



LES INSCRIPTIONS PÉRI & EXTRASCOLAIRES

CONCERNENT LA RESTAURATION SCOLAIRE, LES ACCUEILS
PÉRISCOLAIRES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS

Au C'SAM pour la Ville de Chaumont

Se munir OBLIGATOIREMENT des copies : de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 ou de l'attestation CAF ou MSA, du carnet de vaccination et de la fiche de renseignements complétée

Pour les autres communes

Du 12 au 28 mai

Auprès de la mairie de la commune de l'école

Auprès du responsable des activités périscolaires



 Agglomération
DE CHAUMONT